

RAPPORT N° 05/3-40
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Ville de Saint-Denis nécessitent un renfort momentané de personnels.

Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'article 34 de la loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/3-40
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 avril 2005

OBJET

CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-40 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **6 MAI 2005**

LE DEPUTE-MAIRE

[Signature]
Paul VICTORIA

ANNEXE AU RAPPORT N° 05/3-40

CREATION D'EMPLOIS
 REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2005

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	DUREE PREVISIBLE	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
MANIFESTATION FETE CHINOISE « GUANDXI »	SERVICES TECHNIQUES	6	DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 2005 (*)	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, PEINTURE ET SOUDURE EN BATIMENT	CANDIDAT AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 151,83 ET 1 456 EUROS BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT

* SUSCEPTIBLE DE REAJUSTEMENT DANS LA LIMITE DE LA DUREE LEGALE POUR CE TYPE DE CONTRAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 28/4/2005
 En annexe à la Délibération N° 05/3-40

LE MAIRE


